

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 23 juin 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par Vialis au 1<sup>er</sup> juillet 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL et Frédéric GONAND, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Vialis d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1<sup>er</sup> juillet 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Vialis

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Vialis depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 décembre 2010 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Vialis, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 1<sup>er</sup> juillet 2011, à laquelle s'ajoute l'évolution des conditions commerciales d'approvisionnement conformément à l'article 2 de l'arrêté précité, résulte en une stabilité des coûts d'approvisionnement de Vialis au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

### 3. Conclusion

La CRE constate que le barème déposé par Vialis est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 2011

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel de Vialis**  
**applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2011 (hors TVA et hors CTA)**

**Tarifs en distribution publique**

		<b>PRIX PROPORTIONNEL</b> c€/ kWh	<b>ABONNEMENT</b> €/mois
<b>Binôme</b>		4,783	12,33
<b>B2S</b>	hiver été	4,546 3,909	70,32
<b>B2I</b>		4,561	17,44
<b>Tarif Général</b>	de 1 à 140 kWh / mois au-delà de 140 kWh/mois	7,534 6,880	3,18
<b>Logement ou local vide</b>		7,534	3,18
<b>Général extinction</b>	de 1 à 233 kWh / mois de 234 à 1395 kWh/mois au-delà de 1396 kWh/mois	9,038 8,579 6,011	3,18
<b>Binome B en extinction</b>		4,762	41,67

Les montants hors taxes et hors contributions sont augmentés de :

- ▣ La TVA en vigueur
- ▣ La Contribution au Tarif Spécial Solidarité (décret n°2008-778 du 13 août 2008 et arrêté du 28 octobre 2009)
- ▣ La Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel (Bulletin Officiel des Douanes n°6812 du 27 mars 2009)
- ▣ La Contribution Tarifaire d'Acheminement (décret n°2005-123 du 14 février 2005)

## Tarifs à souscription

### Tarif à souscription journalière

Abonnement €/an	Prime fixe annuelle €/MWh/j/an	Prime fixe réduite d'été €/MWh/j/an	Prix proportionnel Hiver Tranche < 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche < 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Hiver Tranche> 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche> 24GWh annuels €/MWh
4 357,56	554,28	368,23	37,41	34,44	36,84	33,87

### Tarif à souscription journalière 16 Bar\*

Abonnement €/an	Prime fixe annuelle €/MWh/j/an	Prime fixe réduite d'été €/MWh/j/an	Prix proportionnel Hiver Tranche < 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche < 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Hiver Tranche> 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche> 24GWh annuels €/MWh
4 357,56	483,43	297,37	34,24	31,27	33,66	30,69

\* Quantité annuelle déclarée > 50 GWh

### Tarif à souscription mensuelle

Mensualité €/mois	Prime fixe annuelle €/MWh/mois/mois	Prix proportionnel €/MWh
489,59	1,463	38,44

Les montants hors taxes et hors contributions sont augmentés de :

- ▣ La TVA en vigueur
- ▣ La Contribution au Tarif Spécial Solidarité (décret n°2008-778 du 13 août 2008 et arrêté du 28 octobre 2009)
- ▣ La Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel (Bulletin Officiel des Douanes n°6812 du 27 mars 2009)
- ▣ La Contribution Tarifaire d'Acheminement (décret n°2005-123 du 14 février 2005)